



Voeux de la Municipalité

Après l'année si particulière qu'a été 2020, beaucoup d'entre nous n'attendent que sa fin. L'arrivée des fêtes de fin d'année, avec dans leur hotte, leur lot de moments de festivité, de joie, de surprises et d'amour, nous fait rêver à un nouveau commencement que nous espérons, pour chacune et chacun, couronné par la félicité, la paix et le succès.

Prenez soin de vous, de vos proches et profitez pleinement de ces moments pour vous ressourcer et apprécier ces temps différents même remplis de doute et d'incertitude,

Par ces quelques mots, la Municipalité de Belmont-sur-Yverdon tient donc tout particulièrement à vous souhaiter de belles fêtes, beaucoup de bonheur, la santé et, surtout, une belle année 2021 où tous vos rêves, restés en suspens ces derniers temps, pourront être réalisés !

La Municipalité



Sommaire :

- * Voeux de la Municipalité
- * Bourse
- * Elections municipales
- * Places de parc
- * Brèves de la Municipalité
- * Police des constructions
- * Conseil général
- * Vacances bureau

Bourse

Notre boursière, Madame Julie Jaquiéry a informé la Municipalité qu'elle attendait un heureux événement pour l'année prochaine.

Elle a également fait part de son souhait de ne pas poursuivre son activité auprès de la commune après son congé maternité.

Dès lors, la Municipalité recherche un(e) nouveau(elle) collaborateur(trice) et met au concours

un poste à 20 % de boursier(ère) communal(e),

Les personnes répondant à ce profil et étant intéressées par ce poste sont priées de le faire savoir par écrit à la Municipalité en lui adressant son dossier de candidature et sa lettre de motivation.

Entrée en fonction : à convenir, au plus tard le 31 mars 2021.

Le cahier des charges peut être demandé à Mme Jaquiéry au 024 435 25 05 (jeudi)

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Patric Martin, Syndic au 079 332 47 91

Une annonce sera publiée dans le journal local courant décembre.

ELECTIONS MUNICIPALES

Nous vous informons que la législature actuelle prendra fin le 30 juin 2021.

Vous serez appelés le 7 mars 2021 aux urnes afin d'élire les 5 membres de la Municipalité pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026.

M. Sébastien Grob a informé ses collègues qu'il ne se représenterait pas. Mme Céline Réganély, M. Patric Martin, M. Cédric Grin et M. Pierre-Alain Buchs ont quant à eux émis le souhait de poursuivre leur mandat.

Si vous êtes intéressé-e par un poste de Municipal-e, nous vous informons que le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé **au 18 janvier 2021 à 12h00** précises au greffe municipal. Toute liste de candidature doit :

- * être signée par 3 électeurs domiciliés dans la Commune (formulaire sur site de la Commune)
- * mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;

Nous rappelons que font partie du corps électoral communal

- * les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus, ayant leur domicile dans la commune
- * les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, au bénéfice d'une autorisation, qui résident en Suisse depuis 10 ans et sont domiciliés dans le Canton de Vaud depuis 3 ans, inscrites au rôle des électeurs de la Commune.

L'arrêté de convocation détaillé peut être consulté au pilier public ou sur le site internet de l'Etat de Vaud.

DES IDÉES

POUR
ma commune

**PORTEZ-VOUS CANDIDAT-E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !**

Vous aimez votre commune. Vous avez envie de participer à son quotidien et à son développement. Vous voulez partager vos compétences. Portez-vous candidat-e aux élections communales du 7 mars 2021 !

MUNICIPALITÉ OU CONSEIL COMMUNAL ?

La Municipalité est l'organe exécutif de la commune. Elle gère notamment les affaires liées aux finances, aux travaux, à la culture, au social, à l'urbanisme et aux services industriels. Elle a pour mission de définir le développement futur de la commune.

Le Conseil communal ou général* est le parlement de la commune. Il débat des aspects de la vie communale, fait des propositions et vote, notamment sur le budget et les comptes communaux. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité et participe au développement de la commune.

*Toutes les citoyennes et tous les citoyens peuvent siéger au Conseil général en s'adressant à l'administration communale ou au bureau du Conseil.

DE NATIONALITÉ SUISSE OU ÉTRANGÈRE, VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS PRÉSENTER !

Vous devez avoir **18 ans révolus** et être domicilié-e dans la commune. Si vous êtes titulaire d'un permis B ou C, vous devez être établi-e depuis plus de dix ans en Suisse, dont trois ans au moins dans le canton de Vaud.

Faites le pas, portez-vous candidat-e !

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de votre administration communale. Le délai de remise des dossiers de candidature pour le 1^{er} tour des élections est fixé au **18 janvier 2021 à 12h**.

PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch

Places de parc

La Municipalité rappelle aux habitants de Belmont-sur-Yverdon, que la place de l'Amitié n'est pas une zone de stationnement.

Le parcage des voitures a été autorisé pendant la durée des travaux de la route de Palud. Toutefois, il a été constaté que régulièrement des voitures stationnaient sur ladite place, empêchant notamment le service de la voirie de faire son travail.

Nous vous remercions de privilégier vos places de parc privées.

Brèves de la Municipalité

- ◇ **Administration communale** : sur décision du Canton de Vaud, le contrôle des habitants est fermé au public jusqu'à nouvel avis. Nous vous remercions d'adresser vos demandes par mail. En cas de réouverture possible, un rendez-vous devra être pris avant votre visite. Port du masque obligatoire et désinfection des mains à l'entrée.
- ◇ **Horaire fin d'année** : le bureau communal sera fermé les 23, 25, 28 et 30 décembre 2020 ainsi que le 1er janvier 2021
- ◇ **Prochaines votations** : 7 mars 2021. Veuillez vous référer à l'affiche du pilier public.
- ◇ **Chiens** : merci à tous les nouveaux propriétaires de chien de venir l'annoncer au greffe municipal d'ici au 28 février 2021. Si d'autres modifications sont intervenues, merci également d'en informer le greffe.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dispenses d'enquête accordées :

Courtet Patrick et Marie-Claude	N°005-2020	Parcelle no 637— prolongement du couvert à voitures existant
Berney Loric et Sandra	N°006-2020	Parcelle no 63-4— pose d'une pergola bioclimatique

Permis de construire accordés :

Grin André	N° 190	Transformation d'une habitation existante
Cochet John	N° 191	Transformations intérieures du bâtiment no 38 - aménagement d'un local technique



Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de mars 2021. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 01.02.2021.

Conseil général

En date du 7 décembre et en conformité avec les recommandations COVID-19 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène, s'est déroulée à la grande salle du Battoir la séance du Conseil général de notre commune. Les 24 conseillères et conseillers présents ont validé les décisions suivantes :

- Préavis municipal n° 60/2020 – Budget 2021 – Accepté à l'unanimité
- Préavis municipal n° 61/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 160'500.- pour le financement de l'assainissement des réseaux de canalisations de la ruelle du Collège - Amendé à Fr. 162'000.- et accepté à l'unanimité
- En remplacement de Mme Anna Page, démissionnaire, désigné Mme Jenny Grin en qualité de déléguée suppléante au Conseil intercommunal de l'Association scolaire d'Accueil de jour des enfants intercommunale Chavornay et environs - ASAICE

Elections communales du 7 mars 2021 : M. Sébastien Grob a informé qu'il ne souhaitait pas solliciter un nouveau mandat. Par contre, il a été communiqué que Mme Céline Réganély et que MM. Pierre-Alain Buchs, Cédric Grin et Patric Martin vont se porter candidat à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

L'assermentation par le Préfet des nouvelles autorités, Municipalité et Conseil général, est fixée au lundi 22 mars 2021 à 20h30 à la grande salle du Battoir.

Les séances du Conseil général sont publiques et de nouveaux conseillers(ères) sont les bienvenus (es).

Pour tous renseignements : Denis Lang (078 709 25 75 / denis.lang@bluewin.ch)

Lang Denis
Route du Bugnon 6
CH-1432 Belmont-sur-Yverdon
Mobile : +41 78 709 25 75
Courriel : denis.lang@bluewin.ch

Dates des Conseils généraux en 2021— A VOS AGENDAS

- | | | |
|------------------------|---------|--|
| 22 mars 2021 | à 20h30 | — assermentation et installation des nouvelles autorités |
| 7 juin 2021 | à 20h15 | — Conseil général législature actuelle |
| 4 octobre 2021 | à 20h15 | — Conseil général nouvelle législature |
| 6 décembre 2021 | à 20h15 | — Conseil général |

Vacances du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé pour cause de vacances du vendredi 19 février au dimanche 28 février 2021.

Nous vous invitons donc à contrôler la validité de vos documents d'identités, afin de pouvoir en demander le renouvellement avant la fermeture du bureau. Vous avez toutefois la possibilité en cas d'urgence de vous adresser directement au centre de biométrie à Lausanne en précisant que votre bureau est fermé.

Greffe Municipal

Horaires d'ouverture : lundi de 19h à 19h45
 mercredi de 9h à 11h00

Suivre les horaires en fonction de l'évolution de la crise sanitaire—informations sur le site internet

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch
bourse@belmont-sur-yverdon.ch

